



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Mission, Prestataire et Client

L'entreprise MECCi Coaching est représentée par Anaïs MEQUIGNON, bénéficiaire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) au sein de l'INCUBATEST Côte d'Opale, situé à La Turbine, 33 rue du Ponceau, Lucien Duffuler 59140 DUNKERQUE.
Elle est enregistrée sous le numéro SIRET 754 022 572 00020.

L'entreprise MECCi Coaching a vocation de se voir confier des missions de coaching en développement personnel exclusivement dédiées aux adolescents âgés de 11 à 19 ans.

Par la suite, l'entreprise est désignée dans l'ensemble des documents contractuels par la formule « le Prestataire ». Symétriquement, la personne ou le représentant légal de l'adolescent pour le compte duquel la prestation de service est mise en œuvre est désigné par la formule «le Client» et l'adolescent lui-même est désigné par la formule «l'Utilisateur» .

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre MECCi Coaching et ses Clients dans le cadre de la commercialisation de ses services de coaching.

Article 1 : Objet et Champ d'Application

Toute réservation de prestations de services proposées par MECCi Coaching implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente, qui prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières expressément négociées et acceptées par le Prestataire.

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble des prestations de coaching et d'accompagnement proposées par MECCi Coaching, qu'elles soient réalisées à distance ou en présentiel (en établissement scolaire ou autre lieu). Elles sont accessibles à tout moment sur le site www.mecci-coaching.fr.

En souscrivant à une séance, un abonnement, un parcours ou toute autre prestation de MECCi Coaching, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV ainsi que du règlement intérieur, et les accepte sans restriction ni réserve. Cette acceptation est réputée acquise dès la signature, le paiement ou la validation en ligne du contrat de prestation de service.

Les conditions particulières, convenues entre le Prestataire et le Client, peuvent venir compléter ou modifier certaines clauses des présentes CGV. Elles mentionnent alors les dispositions dérogatoires acceptées d'un commun accord.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter du 09 avril 2025. Elles peuvent être modifiées à tout moment ; les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande, telle qu'indiquée sur le site internet www.mecci-coaching.fr

Article 2 : Nature des Prestations

Les séances de coaching proposées par MECCi Coaching sont individuelles, personnalisées, et d'une durée comprise entre 30 minutes et 1 heure. Elles peuvent être réalisées à distance, en visioconférence, via des plateformes telles que Discord, Google Meet, Zoom ou FaceTime, selon le moyen convenu lors de la réservation en ligne du créneau ou vu entre le Prestataire et le Client.

Certaines séances peuvent également avoir lieu en présentiel, dans le cadre d'un partenariat avec un établissement scolaire ou, à titre exceptionnel, dans des lieux définis par le Prestataire, conformément à l'article 5 "Lieu d'intervention"

L'accompagnement est centré sur l'évolution personnelle de l'adolescent, sans exigence de résultat prédéfini. Le contenu de chaque séance est adapté au profil, au rythme et aux besoins exprimés librement par l'Utilisateur. Il s'agit d'un accompagnement éducatif et de développement personnel, qui ne se substitue en aucun cas à un suivi médical, psychologique ou thérapeutique

Les prestations régulières et illimitées sont réservées aux Clients disposant d'un abonnement actif, avec ou sans engagement. Des séances d'essai, ponctuelles et non renouvelables, peuvent être proposées en amont sans engagement. Toutes les formules donnent accès aux mêmes services, dans le cadre des conditions définies au moment de la souscription

Article 3 : Réservations

Les créneaux de rendez-vous sont réservables en ligne via la plateforme Calendly, accessible sur le site www.mecci-coaching.fr. Toute souscription à un service MECCi Coaching vaut commande définitive à compter :

1. de la validation du formulaire de souscription en ligne,
2. du paiement de la séance, de la première mensualité ou du parcours choisi,
3. de l'acceptation expresse des présentes Conditions Générales de Vente.

La commande est effectuée exclusivement par le tuteur légal, seul habilité à contracter au nom de l'adolescent bénéficiaire. Le paiement fait office de confirmation.

Aucune prestation ne sera mise en œuvre sans règlement préalable. Une facture sera générée par le Prestataire et sera transmise au Client sur demande par e-mail.

MECCi Coaching se réserve le droit de refuser toute réservation non conforme à ces modalités. Toute personne pourra prendre un rendez-vous découverte sur le site, en sélectionnant "Séance à la carte" sans engagement de sa part par la suite.

Toute demande de modification (changement de formule, durée, ou type d'offre) devra faire l'objet d'une requête écrite adressée au service client à l'adresse : anais@mecci-coaching.fr.

Aucune modification ne pourra être prise en compte une fois le cycle d'abonnement commencé, sauf accord exprès de MECCi Coaching. Dans ce cas, un réajustement du tarif ou des conditions pourra être appliqué.

Toute séance consommée reste due. La transformation d'un abonnement en formule horaire ou vice versa ne pourra intervenir qu'à la fin de la période en cours.

MECCi Coaching se réserve le droit de refuser ou de suspendre une commande :

1. en cas de défaut de paiement antérieur non régularisé,
2. de non-respect des présentes CGV,
3. ou de tentative d'inscription frauduleuse ou incomplète.

Aucun remboursement ni indemnité ne pourra être exigé dans ces cas.

Article 4 : Tarifs et conditions de prix

Les prestations proposées par MECCi Coaching sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la commande. Ces tarifs sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC). Le règlement de la prestation vaut acceptation du tarif applicable au moment de la commande. Les offres actuellement proposées sont les suivantes :

- Séance à la carte (1h) : 30 €
- Abonnement avec engagement annuel (42€/mois) : accès illimité aux séances individuelles + bibliothèque de ressources, pour une durée d'un an
- Abonnement sans engagement (65€/mois) : même accès que l'abonnement annuel, sans durée minimale
- Parcours thématiques "Développement de Soi" :
 - L'Initiation de Soi : 3 séances – 90 €
 - Connaissance de Soi : 6 séances – 180 €
 - Affirmation de Soi : 10 séances – 300 €
- Séance d'essai unique : 30 € – non déductible du prix des formules

Les descriptions détaillées des prestations sont disponibles à tout moment à l'adresse suivante : <https://mecci-coaching.fr/decouvre-les-offres/>

Tout devis personnalisé est valable pour une durée de deux (2) mois à compter de sa date d'émission et de signature. Il peut être établi à la demande du Client, notamment dans le cadre d'une formule ou d'un parcours sur mesure.

MECCi Coaching se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, les prestations déjà souscrites restent soumises au tarif applicable au jour de la commande.

Des frais de déplacement peuvent être facturés en supplément pour les interventions en présentiel hors partenariat scolaire. Le montant est communiqué à l'article 5 "Lieu d'intervention", sur demande ou mentionné sur le devis.

Le Prestataire peut également proposer, à sa discrétion, des offres promotionnelles ou remises exceptionnelles. Celles-ci seront toujours limitées dans le temps et affichées de manière claire sur les supports de communication officiels de MECCi Coaching.

Article 5 : Lieu d'intervention

MECCi Coaching exerce son activité de coaching principalement à distance, depuis un espace professionnel situé au domicile du Prestataire. Aucun accueil physique du public n'est prévu à cette adresse.

Les interventions en présentiel sont proposées de manière exceptionnelle et uniquement :

- dans le cadre de partenariats formels avec des établissements scolaires ou structures jeunesse
- lors d'événements spécifiques organisés par le Prestataire ou ses partenaires
- dans le cadre d'accompagnements individuels exclusifs, limités à certaines zones géographiques

Ces interventions en présentiel sont possibles dans les régions de la Côte d'Opale, de l'Audomarois et de la métropole lilloise, et peuvent faire l'objet d'un supplément tarifaire, calculé selon la distance parcourue par le Prestataire.

Les frais supplémentaires applicables sont les suivants :

- Zone 1 – de 0 à 40 km :

Supplément : 9,60 € par séance

Villes concernées : Saint-Omer, Calais, Dunkerque, Hazebrouck

- Zone 2 – de 40 à 80 km :

Supplément : 19,20 € par séance

Villes concernées : Boulogne-sur-Mer, Lille, Béthune, Arras

Tout déplacement en dehors de ces zones pourra faire l'objet d'un devis spécifique ou être refusé selon les disponibilités du Prestataire.

Article 6 : Paiement

Toutes les prestations de MECCi Coaching sont payables avant exécution. Aucune séance ne pourra avoir lieu sans règlement préalable.

Paiement par type de formule :

- Séance à la carte : paiement intégral à la réservation

- Abonnement mensuel avec ou sans engagement :

Le paiement est exigible à la date de souscription, puis à la même date chaque mois pour toute la durée de l'abonnement

- Parcours thématiques (3, 6 ou 10 séances) :

Le montant total est dû à la commande. Les séances sont ensuite réservables librement dans la limite de validité du parcours souscrit

- Séance d'essai : payable à la réservation, non remboursable et non déductible

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

- Carte bancaire : lors de la souscription en ligne via les outils proposés
- Prélèvement automatique mensuel : mis en place dès la validation de l'abonnement
- Espèces : acceptées uniquement en présentiel, le jour de la séance

Tout autre moyen de paiement devra être validé par écrit au préalable par le Prestataire

En cas de défaut de paiement (carte expirée, prélèvement rejeté, absence de règlement dans le délai imparti), le Client dispose d'un délai de sept jours pour régulariser sa situation.

À défaut, l'accès aux services sera suspendu de plein droit. MECCi Coaching se réserve le droit d'entamer une procédure de recouvrement sans préavis supplémentaire

Toute somme non réglée à l'échéance entraîne, de plein droit, l'application de pénalités de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

Tout blocage volontaire d'un prélèvement automatique ou d'un règlement en ligne, sans justification légale, constitue une rupture unilatérale du contrat

Dans ce cas, MECCi Coaching se réserve le droit de :

- suspendre immédiatement l'accès aux services
- exiger le paiement intégral des sommes dues
- engager, si nécessaire, une procédure de recouvrement

Il est rappelé que tout abonnement engage légalement les deux parties, et qu'une obstruction volontaire au paiement constitue un manquement grave aux obligations contractuelles.

Article 7 : Facturation

Tout achat de service fera l'objet d'une facturation et sera délivré sur demande via l'adresse e-mail fournie lors de la création du compte et de la réception du paiement.

Article 8 – Conditions de remboursement

Les prestations proposées par MECCi Coaching sont fermes et non remboursables, sauf conditions exceptionnelles précisées ci-dessous.

Modalités de remboursement pour les séances à la carte

Les séances réservées à l'unité, y compris les séances d'essai, sont non remboursables, sauf si une demande d'annulation ou de report est transmise au minimum 24 heures avant le créneau prévu, ou si un motif justifié et sérieux est fourni. Seul le Prestataire est en mesure d'accorder ou non le remboursement.

Dans ces cas, la séance pourra être remboursée ou reportée uniquement après validation écrite du Prestataire.

Passé le délai de 24 heures ou en cas d'absence injustifiée, la séance est considérée comme perdue et due intégralement.

Modalités de remboursement, résiliation ou cession d'abonnement

Abonnement sans engagement

Le Client peut mettre fin à son abonnement mensuel sans engagement à tout moment, par simple demande écrite par e-mail adressée à MECCi Coaching (anais@mecci-coaching.fr), au moins 48 heures avant la date de renouvellement mensuel

Toute mensualité commencée reste due et non remboursable. L'accès aux services est maintenu jusqu'à la fin du mois en cours

Abonnement avec engagement annuel

L'abonnement souscrit avec engagement annuel est ferme et non résiliable avant son terme, sauf accord exprès du Prestataire en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées. Les motifs pouvant donner lieu à une demande de résiliation exceptionnelle sont définis à l'article 9 des présentes conditions générales de vente.

En cas de résiliation anticipée acceptée, les mensualités restantes pourront être exigées partiellement ou totalement, selon les conditions et les termes définis avec le Prestataire.

Aucun remboursement ne sera accordé. Toute mensualité entamée reste due dans sa totalité, même si aucune séance n'a été utilisée durant le mois.

Des rappels réguliers sont mis en place pour encourager la planification des séances. Le Client reste seul responsable de l'usage de son abonnement dans la période souscrite.

Modalités de remboursement pour les parcours thématiques

Une fois le parcours entamé, aucune demande de remboursement ne sera acceptée, sauf cas particulier étudié avec le Prestataire.

En cas de demande formelle de résiliation anticipée, un remboursement partiel au prorata des séances non effectuées pourra être envisagé. Cette rupture entraîne dans ce cas des frais fixes de traitement de 65 €, déduits du remboursement.

Alternativement, le Prestataire peut proposer une mise en pause du parcours, avec reprise possible dans un délai de trois mois à compter de la dernière séance, sur demande écrite du Client.

Aucun remboursement ne sera effectué sous forme d'avoir. Tous remboursements, lorsqu'ils sont accordés, sont effectués par le moyen de paiement utilisé dans un délai de 30 jours suivant la validation écrite du Prestataire.

MECCI Coaching se réserve le droit de refuser tout remboursement non conforme aux dispositions ci-dessus.

Article 9 : Résiliation exceptionnelle, conditions, traitement

Dans le cadre d'un abonnement avec engagement, le Client peut formuler une demande de résiliation anticipée, par écrit et avec justification, adressée à l'adresse suivante :
anais@mecci-coaching.fr

Cette demande ne vaut pas résiliation automatique. Elle donne lieu à un échange entre le Prestataire et le Client, en vue de trouver une solution ajustée, raisonnable et équilibrée selon la situation. Cette solution pourra inclure une résiliation partielle, une suspension temporaire, un changement de formule, ou tout autre aménagement convenu d'un commun accord

Aucune résiliation anticipée ne sera acceptée de manière unilatérale sans échange préalable

Exemples de situations pouvant ouvrir à un réaménagement ou une résiliation partielle :

- Situation familiale ou personnelle exceptionnelle (déscolarisation prolongée, deuil, séparation...)
- Recommandation extérieure (professionnel de santé, éducateur...) remettant en question la continuité de l'accompagnement
- Conflit ou rupture de lien de confiance, documenté et reconnu par les deux parties

Sont exclus de toute résiliation immédiate sans dialogue :

- Une décision unilatérale du Client sans tentative d'échange
- Une simple perte d'intérêt ou changement de motivation non discuté
- Un changement d'emploi du temps ou d'organisation sans incompatibilité réelle
- Le souhait d'interrompre sans raison particulière l'accompagnement avant la fin de l'engagement

En toutes circonstances, MECCi Coaching reste ouvert au dialogue et à l'étude de chaque situation avec sérieux et discernement. L'objectif est de garantir une relation de confiance et une solution respectueuse pour les deux parties

Article 10 : Communication

Sauf opposition expresse du Client, représentant légal dans le cas d'un mineur, celui-ci accepte de figurer sur les listes de références de l'entreprise ou que la prestation réalisée soit présentée sur tous les supports de communication développés par l'entreprise.

Les contenus pouvant être diffusés incluent, de manière non exhaustive, des images, vidéos, témoignages, prises de vue pendant les séances ou activités, ou tout autre élément représentatif du travail mené.

Les contenus diffusés ont pour seule finalité la valorisation des actions de MECCi Coaching et la promotion de ses services, sans usage commercial direct de l'image ou des propos recueillis. Le Prestataire s'engage à ne jamais utiliser de contenu dans un contexte nuisible, dévalorisant ou contraire aux valeurs de respect et de bienveillance qui fondent son activité

Cette autorisation concerne notamment les supports suivants : Instagram, Facebook, TikTok, LinkedIn, le site internet ainsi que tout autre canal professionnel utilisé dans le cadre de son activité

Pour l'opposition à toute diffusion de son image ou de celle de l'enfant, il nécessitera d'en informer MECCi Coaching explicitement par e-mail : anais@mecci-coaching.fr, avant toute publication.

Cette autorisation est valable pendant toute la durée d'activité de MECCi Coaching, sauf demande écrite de retrait formulée par le client

Article 11 : Confidentialité

Le Prestataire s'engage à ne pas divulguer les informations, documents d'ordre technique ou économique ni les résultats obtenus.

Cette règle reçoit toutefois exception, en cas de demande faite par l'autorité administrative dans un cadre légal, ou dans le cadre des agréments et des délégations administratives que détient l'entreprise.

Article 12 : Assurances

Le Prestataire s'engage à souscrire une ou plusieurs polices d'assurances couvrant les différentes responsabilités qu'il assume du fait des missions confiées.

Sur simple demande du Client, le Prestataire s'oblige à fournir les attestations d'assurance correspondantes.

Article 13 : Manquement d'un des partie

En cas de manquement par l'une des parties à l'une des obligations à sa charge, l'autre partie pourra interrompre l'exécution des prestations engagées après l'envoi à la partie défaillante d'une mise en demeure d'avoir à remédier au dit manquement, sous la forme recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

En cas d'interruption anticipée des prestations, quelle qu'en soit la cause, les sommes déjà perçues par le Prestataire lui resteront acquises et les factures correspondantes aux travaux engagés lui seront dues.

Article 14 : Responsabilités et obligations du Client et de l'Utilisateur

En souscrivant aux services de MECCi Coaching, le Client s'engage à fournir des informations exactes, à assurer le respect des présentes conditions générales et à garantir le bon usage des services par l'Utilisateur. Ce dernier s'engage à adopter un comportement respectueux envers la Coach et les autres participants, à utiliser les services de manière bienveillante et confidentielle, et à respecter les règles d'usage précisées par MECCi Coaching.

Toute infraction – propos haineux, harcèlement, usurpation de compte, comportement dangereux ou usage frauduleux des services – pourra entraîner la suspension ou la résiliation immédiate de l'abonnement, sans préavis ni remboursement, voire des poursuites judiciaires.

Le Client reste responsable des paiements et du respect de l'engagement contractuel. En cas de difficultés, il est invité à contacter le service client pour trouver une solution amiable.

Article 15 : Devoir de collaboration

Quelle que soit la mission confiée, et sans préjudice des points particuliers régis par les conditions particulières, le Client est débiteur vis-à-vis du prestataire d'un devoir de collaboration étendu, comportant notamment : en amont de la mission, l'obligation de définir clairement ses besoins et ses attentes. Ceci entraîne notamment l'obligation de fournir en temps utile au Prestataire l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires pour formuler son offre.

Article 16 : Responsabilité et obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à accompagner chaque adolescent avec éthique, bienveillance et professionnalisme, dans le respect des normes déontologiques du métier. Il adapte ses séances aux besoins spécifiques de l'Utilisateur et met en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser son développement personnel, sans jamais garantir de résultats.

Elle assure la confidentialité des échanges, sauf en cas de danger imminent ou sur demande légale.

Le Prestataire ne remplace en aucun cas un professionnel de santé ; si besoin, il oriente vers un spécialiste.

Tout abus d'influence, notamment à des fins personnelles ou financières, est strictement interdit. La sécurité des adolescents étant une priorité, les séances peuvent être enregistrées à des fins de protection.

En cas de comportement dangereux ou de non-conformité grave, le Prestataire peut être signalé, suspendu ou sanctionné conformément à la législation en vigueur.

Article 17 : Devoir de conseils et obligations de moyen

Quelle que soit la mission confiée au Prestataire et sans préjudice des points particuliers régis par les conditions particulières, le Prestataire est débiteur d'un devoir de conseil, dans la limite de ses compétences.

Ceci entraîne notamment l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour remplir correctement la mission confiée, en l'état des règles de l'art applicables à la mission confiée. Il est toutefois précisé, que sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables, le Prestataire n'assume en état de cause qu'une obligation de moyen, et non une obligation de résultat.

Article 18 : Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de l'entreprise.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de l'entreprise et faisant obstacle à son fonctionnement normal.

La force majeure est définie conformément aux critères établis par le Code Civil Français et inclut, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les épidémies, les pandémies, les grèves, les guerres, les actes terroristes, les actes de gouvernement, ou toute autre situation indépendante de la volonté de MECCi Coaching, rendant impossible l'exécution normale des prestations.

En cas de force majeure, les obligations de MECCi Coaching sont suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure. MECCi Coaching s'engage à informer le client dans les plus brefs délais et à prendre toutes les mesures raisonnables pour minimiser les conséquences de l'événement de force majeure sur la continuité du service.

Dans les cas où la force majeure entraîne une interruption prolongée des services (30 jours et plus), MECCi Coaching ne pourra être tenu responsable des préjudices subis par les Clients et les Utilisateurs en raison de cette suspension. Toutefois, dans un souci de satisfaction client, MECCi Coaching pourra proposer des mesures compensatoires ou des reports de sessions lorsque cela est possible.

Dans ce type de situation, le contrat de vente conclu par le Prestataire et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Le sort des acomptes déjà versés dépend de la nature de la commande et de la situation de force majeure.

Cette résiliation prendra effet à la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ladite vente.

Les parties conviennent qu'en cas de force majeure leurs responsabilités respectives ne pourront être recherchées. A cette fin, elles conviennent de considérer comme constituant des cas de force majeure les cas reconnus comme tels par les tribunaux.

Article 19 : Poursuite du Contrat

Le Client accepte expressément, au terme du CAPE conclu entre Mme Anaïs MEQUIGNON et l'INCUBATEST Côte d'Opale, de poursuivre le présent contrat dans les mêmes termes avec Mme Anaïs MEQUIGNON ou toute société qu'il aura créée. Le Client sera informé dans un délai de 3 mois de la fin du CAPE. Un avenant sera établi.

Article 20 : Contestation et compétence de juridiction

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la prestation, le Prestataire et le Client rechercheront avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. A défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de 3 mois seront seuls compétents en cas de litige de toute nature, les tribunaux de Boulogne-sur-Mer.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des clients puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

Article 21 : Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie exclusivement par la loi française.

Article 22 : Protection des Données Personnelles

Concernant les informations à caractère nominatif que le client serait amené à communiquer à l'entreprise, celui-ci bénéficie d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi française Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Il peut exercer ce droit auprès de :

MEQUIGNON Anais
La Turbine, 33 rue du Ponceau,
Lucien Duffuler
59140 DUNKERQUE
07.82.00.06.12
anais@mecci-coaching.fr